



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2026

### Délibération N°DEL38/2026

#### Tarifs 2026/2027 du conservatoire classé de l'Agglo du Pays de Dreux Appliqués aux familles drouaises

825

Rapporteur : Caroline SIMOES

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 23 juin 2026, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Caroline SIMOES.

#### Etaient présents :

Caroline SIMOES, Mounir CHAKKAR, Halima TAÏBI, Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ, Philippe RIVE, Agnès BRUNET, Marie-Lucie DELAGE, Micheline ESCOURIDO, Annick LE PIVERT, Nadine LEHOUX, Martine SYLENE, Nadine TOUTAIN.

#### Etaient excusés :

Abdel-Kader GUERZA (donne pouvoir à Caroline SIMOES), Esra ATSAK, Yasemin ALBAYRAK, Françoise BONNEVALLE (donne pouvoir à Mounir CHAKKAR).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Depuis la saison 2006/2007, le Centre Communal d'Action Sociale participe à la prise en charge financière des droits d'inscriptions des familles Drouaises aux disciplines proposées par le Conservatoire Classé de l'Agglo du Pays de Dreux.

Pour la saison 2025-2026, le Centre Communal d'Action Sociale a contribué pour 11 enfants ou 9 familles pour un montant de 2 642,58 € parmi les 193 inscriptions pour des élèves drouais de -25 ans.

Par rapport à l'année 2024/2025, on constate les éléments ci-dessous :

- 5 familles ne sont pas réinscrites
- 3 nouvelles familles
- 4 familles se sont réinscrites

QUARTIERS	2024/2025				2025/2026			
	Nb familles	%	Nb enfants	Nb activités	Nb familles	%	Nb enfants	Nb activités
Centre-Ville	4	45%	5	9	4	57%	6	10
Les Bâtes	1	11%	1	1	0	0%	0	0
Les Rochelles	1	11%	1	1	0	0%	0	0
Sainte-Eve	0	0	0	0	0	0%	0	0
Dunant-Kennedy	3	33%	4	7	2	29%	3	5
Les Oriels	0	0	0	0	1	14%	5	6
Hameaux de Paul-Bert	0	0	0	0	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>100%</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>21</b>

Le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux ayant délibéré le 15 décembre 2025 sur la fixation des tarifs du Conservatoire pour l'année scolaire 2026/2027, il convient d'actualiser notre grille de participation.

Dans un contexte économique marqué par une progression générale des coûts de fonctionnement, les charges pédagogiques, l'entretien des locaux et de l'équipement instrumental, la Communauté d'Agglomération a réaffirmé sa volonté de maintenir un accès large à l'enseignement artistique. Cet objectif a conduit à retenir une évolution tarifaire mesurée permettant d'ajuster les recettes du service sans remettre en cause son accessibilité pour les familles.

Ainsi, afin de proposer l'accès à la culture au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes, il a été proposé de poursuivre la politique d'évolution progressive et maîtrisée des cotisations, avec une hausse limitée à 1% uniquement sur les cursus musique et danse de l'Agglomération ainsi que pour la Classe à Horaires Aménagés Musique.

Le taux de participation du Centre Communal d'Action Sociale et des familles par activité est proposé selon la règle suivante :

- Revenu de référence inférieur à 350 € : le CCAS participe à hauteur de 70% pour le 1<sup>er</sup> enfant et de 80% pour le second enfant,
- Revenu de référence compris entre 350.01 € et 475 € : le CCAS participe à hauteur de 50% pour le 1<sup>er</sup> enfant et de 60% pour le second enfant,
- Revenu de référence compris entre 475.01 € et 600 € : le CCAS participe à hauteur de 20% pour le 1<sup>er</sup> enfant et de 30% pour le second enfant.

La démarche du CCAS étant de soutenir les familles nombreuses à faibles revenus pour l'accès aux activités culturelles.

**Pour l'année 2026/2027, la prise en charge est limitée à une seule activité par enfant afin de bénéficier au plus grand nombre de familles tout en maîtrisant l'enveloppe budgétaire allouée.**

DISCIPLINES	Tarif plein 1 <sup>er</sup> élève	Revenus de référence compris :													
		< 350€						> 350,01€ à 600€							
		Participation Usager 1 <sup>er</sup> élève 30 %	Part CCAS 1 <sup>er</sup> élève	Tarif à partir du 2 <sup>ème</sup> élève	Participation usager à partir du 2 <sup>ème</sup> élève 20%	Part CCAS à partir du 2 <sup>ème</sup> élève	Participation Usager 1 <sup>er</sup> élève 50 %	Part CCAS 1er élève	Tarif à partir du 2 <sup>ème</sup> élève	Participation usager à partir du 2 <sup>ème</sup> élève 40%	Part CCAS à partir du 2 <sup>ème</sup> élève	Participation usager 1 <sup>er</sup> élève 80 %	Part CCAS 1 <sup>er</sup> élève	Tarif à partir du 2 <sup>ème</sup> élève	Participation usager à partir du 2 <sup>ème</sup> élève 70%
Evénementiel artistique de 4 à 6 ans (inséparable section et grande section)	137,00	41,10	95,90	123,30	24,66	98,64	68,50	123,30	49,32	73,98	109,60	27,80	123,30	86,31	36,99
Parcours découverte de 6 à 7 ans (CP)	194,00	50,20	132,80	174,60	34,92	139,68	97,00	174,60	69,84	104,76	155,20	30,80	174,60	122,22	52,38
Cours de découverte instrumentale + initiation chorale ou drame	203,00	84,90	198,10	254,70	50,94	203,76	141,50	254,70	101,88	152,82	226,40	56,60	254,70	178,29	76,41
Cours musical : à partir de 7 ans (CE1)	17,00	5,10	11,90	15,30	3,06	17,24	8,50	15,30	6,12	9,18	13,60	3,40	15,30	10,71	4,59
1 cours individuel d'instrument + 1 ou 2 ateliers de pratique collective	283,00	84,90	198,10	254,70	50,94	203,76	141,50	254,70	101,88	152,82	226,40	56,60	254,70	178,29	76,41
2 cours hebdo en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	393,00	99,90	233,10	299,70	59,94	239,76	166,50	299,70	119,88	179,82	266,40	66,60	299,70	209,79	89,91
Cours théâtre : à partir de 12 ans (6 <sup>ème</sup> ) atelier hebdo	51,00	15,30	35,70	45,90	9,18	36,72	25,50	45,90	18,36	27,54	40,80	10,20	45,90	32,13	13,77
Classe horaire aménagée musique	61,00	18,30	42,70	54,90	10,98	49,92	30,50	54,90	21,96	32,94	48,80	12,20	54,90	38,43	16,47
Classe horaire aménagée théâtre	137,00	41,10	95,90	123,30	24,66	98,64	68,50	123,30	49,32	73,98	109,60	27,80	123,30	86,31	36,99
Pratique collective hors cursus (Ateliers) danse, chorales, orchestres, Sensibles...)	72,00	21,60	50,40	64,80	12,96	51,84	36,00	64,80	25,92	38,88	57,60	14,40	64,80	45,36	19,44
Chorale "Ouvert sur le pouce" Ouvert à tous	81,00	24,30	56,70	72,90	14,58	58,32	40,50	72,90	29,16	43,74	64,80	16,20	72,90	51,03	21,87
Location d'instrument : 1 <sup>ère</sup> année	102,00	30,60	71,40	91,80	18,36	73,44	51,00	91,80	36,72	55,08	81,60	20,40	91,80	64,26	27,54
Location d'instrument : 2 <sup>ème</sup> année	123,00	36,90	86,10	110,70	22,14	88,56	61,50	110,70	44,28	66,42	96,40	24,60	110,70	77,49	33,21
Location d'instrument : 3 <sup>ème</sup> année	10,00	3,00	7,00	9,00	1,80	7,20	5,00	9,00	3,60	5,40	8,00	2,00	9,00	6,30	2,70

Pour la reprise de ces activités, saison 2026/2027, je vous propose de :

- Participer pour les élèves Drouais jusqu'à l'âge de 25 ans dans la limite d'une activité par enfant, selon les prises en charge indiquées dans le tableau ci-dessus,
- Respecter l'évolution des tarifs votés le 15 décembre 2025 par le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux pour les disciplines inscrites dans le tableau ci-dessus,
- Régler la participation du CCAS directement au Conservatoire à la réception des titres de recettes.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU l'exposé de Caroline SIMOES,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

- **Approuve** la participation pour les élèves Drouais jusqu'à l'âge de 25 ans dans la limite d'une activité par enfant selon les prises en charge indiquées dans le tableau ci-dessus,
- **Approuve** le respect de l'évolution des tarifs votés le 15 décembre 2025 par le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux pour les disciplines inscrites dans le tableau ci-dessus,
- **Approuve** le règlement de la participation du CCAS directement au Conservatoire à la réception des titres de recettes.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Pour le Président  
Par délégation de signature  
La Vice-Présidente  
Du Centre Communal d'Action Sociale**



**Caroline SIMOES**

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 03/07/2026